

plication personnelle. Hier, "Le Devoir" m'a accusé d'avoir délibérément trompé la Chambre en trois circonstances touchant certaines paroles prononcées par le député de Champlain (M. Blondin). Au cours de mes observations, l'autre jour, j'ai cité trois extraits des discours de l'honorable député. L'un de ces extraits portait la date du 25 octobre 1910. J'ai dit que cet extrait était emprunté au journal "Le Devoir." Ce journal ne cite pas cela dans son article d'hier.

M. CAMPBELL: Lisez-le.

L'hon. M. BRODEUR: Voici le texte attribué au journal "Le Devoir":

Vous intimidez le peuple en agitant le drapeau anglais et en ajoutant que nous devons contribuer toujours et partout à la défense de ce bourreau de nos libertés constitutionnelles; mais on ne nous fera pas oublier qu'en 1837 il a fallu trouver de balles ce drapeau, afin de permettre à la liberté de respirer.

Le chef de l'opposition dit que j'ai appelé l'attention de la Chambre sur le fait que cet extrait a paru dans "Le Devoir", et c'est vrai; cela a été publié dans "Le Devoir." Plus tard, je citai des extraits du discours prononcé par l'honorable député à Saint-Louis de Blandford et par erreur j'affirmai que cet extrait était également emprunté du journal "Le Devoir." En réalité, cet extrait vient de quelque autre journal. L'honorable député (M. Blondin) a nié avoir prononcé ces paroles et j'ai accepté sa déclaration comme j'accepte invariablement la parole de tout député ici. Le troisième extrait n'a pas paru non plus dans "Le Devoir", bien que par erreur également, je le lui aie attribué. "Le Devoir" a publié plusieurs autres déclarations que je n'ai pas attribuées à ce journal, ne le jugeant pas utile. L'essentiel, à mon avis, était de savoir si l'honorable député avait bien réellement prononcé les paroles dont les journaux lui attribuaient la paternité. Les paroles que je vais citer sont attribuées à l'honorable député et je suppose que c'est un extrait du journal "Le Devoir", mais l'honorable député le nie:

Les seules libertés dont nous jouissions lui ont été arrachées de force. L'Angleterre n'a pas conquis le Canada par amour ou pour y planter la croix du Christ comme la France l'a fait, mais afin d'y établir des comptoirs et faire de l'argent.

Des VOIX: A l'ordre!

L'hon. M. BRODEUR (lisant):—

Elle a semé dans le monde les haines, les querelles et les guerres. Nous en avons assez de l'Angleterre et des Anglais.

Voilà le texte que j'ai attribué au journal "Le Devoir."

M. BLONDIN: J'ai nié cela. Il y a bien là quelques mots qui sont de moi, mais

M. BRODEUR.

quant à la plupart de ces assertions, j'en ai récusé la paternité, lorsque le ministre en a donné lecture et je renouvelle ici ma dénégation.

L'hon. M. BRODEUR: J'accepte la parole de l'honorable député. Seulement, je remarque que dans la dénégation en question, il dit: "Je n'ai point prononcé la première phrase et je crois que M. Béland le niera également."

M. R. L. BORDEN: Je soulève la question de règlement. On semble pousser à ses dernières limites le privilège de l'explication personnelle; je ne sache pas qu'on lui ait jamais donné une interprétation aussi outrée. Le ministre dépasse toutes les bornes permises. Et d'ailleurs, les observations qu'il formule depuis dix minutes n'ont rien ajouté de nouveau à ce qu'il a déjà appris à la Chambre.

L'hon. M. BRODEUR: L'honorable député en conviendra, ces observations rentraient dans le cadre d'un éclaircissement de nature personnelle. Je me suis contenté de citer les comptes rendus des journaux portant sur les textes en question. Si l'honorable député (M. Blondin) nie avoir prononcé une seule de ces paroles, j'accepte sa déclaration.

M. LENNOX: Il n'a rien dit de semblable.

M. BLONDIN: J'ai prononcé quelques unes de ces paroles seulement et non pas les autres qu'on a citées.

EXPLICATION PERSONNELLE PAR M. G. TAYLOR.

M. G. TAYLOR (Leeds): Nous avons gaspillé une heure et demie d'un temps infiniment précieux. J'ai à traiter d'une question qui m'intéresse personnellement et je soulève la question de privilège.

Le 24 novembre, ainsi qu'en fait foi le hansard, le député de Grey-sud (M. Miller) que je suis bien aise de voir à son poste en ce moment—car il a été absent plus d'une heure après l'ouverture de la séance et je suis aussi fort aise que le ministre de la Marine et des Pêcheries ne soit rentré qu'après la réapparition de l'honorable député (M. Miller)—s'est exprimé en ces termes:

On parle de deux groupes de l'opposition; l'un de ces groupes est décoré du nom de groupe vraiment loyaliste, et en réalité il figure dans les rangs de l'opposition de véritables loyalistes, des hommes d'un loyalisme tout aussi éprouvé que celui des députés de la droite. Mais il s'y trouve aussi des hommes d'un tout autre acabit.

Je ne sais trop ce que l'honorable député entend par là. Je ne saurais dire s'il entend que ces députés ne sont plus loyalistes; mais c'est bien là l'interprétation que je donne à ses paroles.